

Service Protection de l'Environnement  
477, Boulevard de la Dollée  
BP 90286 – Cedex  
50006 SAINT LÔ

SAINT LÔ, le 16/05/2023

## **Rapport de l'Inspection des installations classées**

Visite d'inspection du 15/05/2023

### **Contexte et constats**

Publié sur 

#### **MONSIEUR THOMAS FILLATRE**

33 RUE DU PRIEURE  
Ardevon  
50170 Pontorson

Références : IC2023JB066  
Code AIOT : 0003900649

#### **1) Contexte**

Le présent rapport rend compte de l'inspection réalisée le 15/05/2023 dans l'établissement MONSIEUR THOMAS FILLATRE implanté 33 RUE DU PRIEURE Ardevon 50170 Pontorson. L'inspection a été annoncée le 10/05/2023. Cette partie « Contexte et constats » est publiée sur le site Géorisques ( <https://www.georisques.gouv.fr/> ).

Demande de dérogation de distance vis à vis des tiers

#### **Les informations relatives à l'établissement sont les suivantes :**

- MONSIEUR THOMAS FILLATRE
- 33 RUE DU PRIEURE Ardevon 50170 Pontorson
- Code AIOT : 0003900649
- Régime : Déclaration
- Statut Seveso : Non Seveso
- IED : Non

Elevage de vaches laitières soumis à déclaration au titre des ICPE

#### **2) Constats**

##### **2-1) Introduction**

Le respect de la réglementation relative aux installations classées pour la protection de l'environnement relève de la responsabilité de l'exploitant. Le contrôle des prescriptions réalisé ne se veut pas exhaustif, mais centré sur les principaux enjeux recensés et à ce titre, ne constitue pas un examen de conformité de l'administration à l'ensemble des dispositions qui sont applicables à l'exploitant. Les constats relevés par l'inspection des installations classées portent sur les installations dans leur état au moment du contrôle.

A chaque point de contrôle est associée une fiche de constat qui comprend notamment les informations suivantes :

- le nom donné au point de contrôle ;
- la référence réglementaire de la prescription contrôlée ;
- si le point de contrôle est la suite d'un contrôle antérieur, les suites retenues lors de la précédente visite ;
- la prescription contrôlée ;
- à l'issue du contrôle :
  - le constat établi par l'inspection des installations classées ;
  - les observations éventuelles ;
  - le type de suites proposées (voir ci-dessous) ;
  - le cas échéant la proposition de suites de l'inspection des installations classées à Monsieur le Préfet; il peut par exemple s'agir d'une lettre de suite préfectorale, d'une mise en demeure, d'une sanction, d'une levée de suspension, ...

Il existe trois types de suites :

- « avec suites administratives » : les non-conformités relevées conduisent à proposer à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives. Dans certains cas, des prescriptions complémentaires peuvent aussi être proposées ;
- « susceptible de suites administratives » : lorsqu'il n'est pas possible en fin d'inspection de statuer sur la conformité, ou pour des faits n'engageant pas la sécurité et dont le retour à la conformité peut être rapide, l'exploitant doit transmettre à l'inspection des installations classées dans un délai court les justificatifs de conformité. Dans le cas contraire, il pourra être proposé à Monsieur le Préfet, conformément aux articles L.171-7 et L.171-8 du code de l'environnement, des suites administratives ;
- « sans suite administrative ».

## 2-2) Bilan synthétique des fiches de constats

Les fiches de constats disponibles en partie 2-4 fournissent les informations de façon exhaustive pour chaque point de contrôle. Leur synthèse est la suivante :

**Les fiches de constats suivantes ne font pas l'objet de propositions de suites administratives :**

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une <u>précédente</u> inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
1	Intégration paysagère	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.2	/	Sans objet
2	Entretien des locaux	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.5	/	Sans objet

N°	Point de contrôle	Référence réglementaire	Si le point de contrôle provient d'une précédente inspection : suite(s) qui avai(ent) été donnée(s)	Autre information
3	dispositions constructives	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.3	/	Sans objet
4	Défense interne contre l'incendie	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.7	/	Sans objet
5	dispositions constructives	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 3.3.1	/	Sans objet
6	Emissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 3.3.1	/	Sans objet
7	Emissions dans l'eau et les sols	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 4.1	/	Sans objet
8	Emissions dans l'air	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 5	/	Sans objet
9	Bruit	Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 6	/	Sans objet

### 2-3) Ce qu'il faut retenir des fiches de constats

L'ensemble des points contrôlés est conforme.

### 2-4) Fiches de constats

N° 1 : Intégration paysagère

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.2
<b>Thème(s) :</b> Élevage, dispositions générales
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> conformité de l'intégration paysagère, installations et abords aménagés et maintenus en bon état de propreté
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 2 : Entretien des locaux**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.5
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Locaux maintenus propres et nettoyés régulièrement, absence d'amas de matières dangereuses ou polluantes, plan de dératisation et de désinsectisation
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 3 : dispositions constructives**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.3
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> sols imperméables et maintenus en parfait état d'étanchéité, écoulement des effluents vers les ouvrages de stockage, aliments stockés en extérieurs abrités de la pluie
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 4 : Défense interne contre l'incendie**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 2.7
<b>Thème(s) :</b> Élevage, protection incendie
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> présence d'un poteau ou d'une réserve incendie, présence d'extincteurs vérifiés et adaptés au risque à combattre (fiou , gaz, armoire et locaux électriques), vannes de barrages(gaz, fioul) ou de coupure d'électricité, consignes de sécurités affichées.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 5 : dispositions constructives**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 3.3.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, prévention des accidents et des pollutions
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Conception et dimensionnement des ouvrages de stockage et de traitement des effluents permettant d'éviter tout déversement dans le milieu naturel, Présence d'une clôture, d'un dispositif de contrôle de l'étanchéité, tuyauterie et canalisation transportant des effluents sont entretenues et surveillées.
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 6 : Emissions dans l'eau et les sols**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 3.3.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Collecte et stockage des effluents
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> collecte et stockage effectifs des effluents
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 7 : Emissions dans l'eau et les sols**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 4.1
<b>Thème(s) :</b> Élevage, gestion des eaux pluviales
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> collecte des eaux pluviales séparée des effluents d'élevage
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 8 : Emissions dans l'air**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 5
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Emissions dans l'air
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Ventilation des bâtiments, odeurs, poussières, nettoyage des voiries du site, et propreté des véhicules sortants
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet

**N° 9 : Bruit**

<b>Référence réglementaire :</b> Arrêté Ministériel du 27/12/2013, article Annexe 1, point 6
<b>Thème(s) :</b> Élevage, Nuisances sonores
<b>Point de contrôle déjà contrôlé :</b> Sans Objet
<b>Prescription contrôlée :</b> Respect des émergences
<b>Constats :</b> Conforme
<b>Type de suites proposées :</b> Sans suite
<b>Proposition de suites :</b> Sans objet